



## non remplacement d'une personne partant en retraite

Par **janjac10**, le **28/11/2011** à **16:30**

Bonjour,

Une personne de mon équipe va partir en retraite et ne sera pas remplacée. L'équipe étant composée de 3 personnes, c'est donc une diminution d'effectif d'1/3.

Ma question : le non remplacement d'une personne partant en retraite peut il être un motif de requalification d'une démission de son encadrant en licenciement ?

Merci de votre réponse

cordialement

Par **P.M.**, le **28/11/2011** à **17:22**

Bonjour,

C'est malheureusement très fréquent en suivant la pratique de ce qui se passe dans la fonction publique ou dans des grandes firmes automobiles avec le soutien des pouvoirs publics et à elle seule le non-remplacement d'une personne partant en retraite ne peut pas constituer un motif de prise d'acte de rupture et à mon avis aurait de forts risques d'être analysé au contraire comme une démission sans respect du préavis par le Conseil de Prud'Hommes ou une démission en exprimant ces griefs resterait à mon sens dans l'état...